



Nouvelles Formations Risque Plomb dans le Nucléaire

Août 2022

L'employeur est responsable de la prévention des risques au sein de son entreprise. A ce titre, il est de sa responsabilité que tous les employés pouvant être exposés au plomb aient assisté à une formation de prévention au risque plomb.

Le risque plomb doit être étudié et évalué, afin de déterminer, pour chaque chantier, la présence d'un risque ou non. L'employeur doit tenir ses salariés informés sur le sujet et leur permettre d'assister à des formations afin de les habiliter.

Ces formations concernent :

- Le personnel opérateur de chantier ; cela concerne les professionnels effectuant les repérages (ces salariés sont alors accompagnés du chef d'entreprise ou des personnes encadrant le chantier).
- Le personnel d'encadrement technique et d'encadrement chantier tels que les travailleurs indépendants, les personnes exerçant en profession libérale, les chefs d'entreprise et les autres salariés doivent également posséder cette habilitation plomb, dès lors qu'ils s'occupent eux-mêmes des repérages, sans être accompagnés.
- Les agents de maintenance, les techniciens du BTP.

Pour répondre à cette obligation, nous vous proposons deux modules de formation intégrant les contraintes des chantiers nucléaires.



Formation Risque Plomb dans le Nucléaire – Opérateur
Saint Paul Trois Châteaux – Mardi 11 octobre 2022

Formation Risque Plomb dans le Nucléaire – Encadrant
Prérequis : avoir suivi le Module Opérateur
Saint Paul Trois Châteaux – Mercredi 12 octobre 2022

En savoir plus : g-orn-trihom-ingenierie@orano.group



Belliparc Véron Sud – Rue Yvette Cauchois –
37420 BEAUMONT EN VERON - S.A.S. au
capital de 52566,75€. – RCS TOURS 378 649
040 – APE 8559A